

*Question présentée par le député :*

*M. Grégoire Carasso*

*Date de dépôt : 2 septembre 2021*

## **Question écrite**

**Sanctions infligées aux personnes bénéficiant de prestations de l'assurance-chômage à Genève : quels montants économisés sur le dos des bénéficiaires ?**

*Le Conseil d'Etat pourrait-il indiquer le montant en francs des pénalités financières infligées aux bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage à Genève (et le nombre de personnes concernées) pour chaque année entre 2012 et 2020 ? Dans ma compréhension, ces montants représentent des « non-dépenses » au bénéfice du système fédéral de l'assurance-chômage. Est-ce exact ?*

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.